

Accusé de réception en préfecture
012-211202320-20260810-DCM20260810_6-DE
Reçu le 14/08/2026



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

Extrait du registre des délibérations
de la Commune Saint-Jean-et-Saint-Paul
Séance du 10 août 2026

Nombre de conseillers :

En exercice.....9

Présents..... 8

Votants.....8

Exprimés.....9

Date de la convocation : 06/08/2026

Date d'affichage : 06/08/2026

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX,

Le six août à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-JEAN-ET-SAINT-PAUL, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Grange aux Marnes,

Sous la présidence de **Madame CALMELS Anne, Maire**

PRESENTS : ALVERNHE Audrey, BEAUREPAIRE Antoine, CALMELS Anne, CAVAILLES Françoise, COMBES Bruno, DUFAYS Frédéric., KNIFFKE Christoph, VERLAGUET Clara.

ABSENTS EXCUSÉS : ALCOUFFE Stéphanie.

PROCURATION : ALCOUFFE Stéphanie a donné procuration à CALMELS Anne.

SECRETAIRE DE SEANCE : CAVAILLES Françoise a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le nombre de conseillers ayant pris part au vote est de huit.

SEANCE N°2026-8
DELIBERATION N°2026-8-6
FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES – Désignation des représentants de la commune à la CIID

Vu les dispositions du Code Général des Impôts et notamment les articles 1650A et 346 A;

Vu la délibération du 5 mai 2026 de la communauté de communes Larzac et Vallées relative à la création de la commission intercommunale des impôts directs

Considérant que le conseil municipal procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs ;

Considérant qu'il est institué dans chaque établissement public de coopération intercommunale une commission intercommunale des impôts directs (CIID) ;

Considérant que cette commission est créée par l'organe délibérant de l'établissement public qui en détermine la composition ;

Considérant que la CIID intervient en matière de fiscalité directe locale en ce qui concerne les locaux professionnels et les biens divers du territoire intercommunal ;

Considérant que la Communauté de communes a procédé à la création de la commission intercommunale des impôts directs (CIID) ;

Considérant que suivant cette délibération, le nombre de représentants de chaque commune au sein de la CIID a été fixé à un membre titulaire et un membre suppléant pour notre commune ;

Considérant donc qu'il convient de désigner ses membres ;

Considérant qu'est candidat au poste de :

- Membre titulaire de la CIID : BEAUREPAIRE Antoine ;
- Membre suppléant de la CIID : CALMELS Anne ;

Après mise au vote,
le Conseil municipal, à neuf voix pour,

- Désigne BEAUREPAIRE Antoine comme Membre titulaire de la CIID ;
- Désigne CALMELS Anne comme Membre suppléant de la CIID.

*Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits
Ont signé les membres présents*

*Le Maire
CALMELS Anne
Acte dématérialisé*

Acte rendu exécutoire

- par flux de télétransmission à la sous-préfecture le ~~11/08~~ /2026
- par publication sur le site Internet www.saintjeanetsaintpaul.fr le ~~11/08~~ /2026
-

*Le Maire
CALMELS Anne*



*Le secrétaire de séance
CAVAILLES Françoise*



Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, 68, rue Raymond IV B.P. 7007 31068 Toulouse Cedex 07 dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par l'application Télérecours accessible à l'adresse suivante : <http://www.telerecours.fr>.